

BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT

2023

Rapport de présentation du budget primitif du budget annexe du stationnement

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20230327-2023_036-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2023

Affichage : 05/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



AJACCIO
CITÀ D'AIACCIU

Introduction

Conformément à la délibération 2021/349 du 20 décembre 2021, le projet de budget primitif du budget annexe du stationnement 2023 répond à la nouvelle nomenclature comptable et budgétaire M57 en remplacement de la nomenclature M14.

Première édition en M57, l'exhaustivité des natures et fonctions améliore, certes, la transparence et la qualité comptables mais, en cette année de transition, la comparaison entre l'exercice précédent en M14 et l'exercice concerné en M57 s'avère délicate. De plus, les données financières relatives à l'année n-1 sont absentes de la maquette financière, notamment les colonnes « pour mémoire, budget précédent ». Or, le rappel des montants votés lors de l'exercice précédent constitue une information destinée à permettre aux conseillers municipaux d'apprécier la portée des ouvertures de crédits proposé par l'exécutif au titre du présent budget. Dans la mesure où le passage en M57 empêche informatiquement le renseignement de certaines données dans le logiciel ToteM et avec la création de nouvelles natures et fonctions, le projet de délibération soumis au vote du conseil municipal comporte le rappel des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent et les propositions d'ouverture de crédits pour le budget de l'exercice concerné avec les natures comptables obsolètes en M14 et les natures comptables en vigueur en M57.

Pour cet exercice, le projet de budget primitif du budget annexe du stationnement s'élève à **1 434 970 euros** dont 1 305 010 euros en section de fonctionnement et 129 960 euros en section d'investissement.

A. La répartition par chapitre en section de fonctionnement :

Section Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Intitulés		Montants	Intitulés		Montants
Chap. 011	Charges à caractère général	271 000.00	Chap. 70	Prod. services, domaine, ventes	1 305 000.00
Chap. 012	Frais de personnel et frais assimilés	831 700.00	Chap. 75	Autres produits de gestion	10.00
Chap.65	Autres charges de gestion	52 020.00			
Chap. 66	Charges financières	25 330.00			
Total Dépenses réelles		1 180 050.00	Total Recettes réelles		1 305 010.00
Chap. 023	Virement à la section investissement	116 325.86			
Chap. 042	Opérations d'ordre entre sections	8 634.14			
Total Dépenses		1 305 010.00	Total Recettes		1 305 010.00

1. Les dépenses de fonctionnement :

- Au chapitre 011 : Les postes de dépenses les plus importants de ce chapitre concernent les services bancaires, les contrats de prestation de service (dont ANTAI) et de maintenance pour les logiciels et le matériel ainsi que la location immobilière du terrain situé sur l'emprise foncière de la gare.
- Au chapitre 012 : Les charges de personnel prévisionnelles s'élèvent à 831 700 euros, soit +2.7% par rapport au montant voté au budget précédent.
- Au chapitre 65 : Des dépenses anciennement comptabilisées au chapitre 67 avec la norme M14 sont désormais enregistrées au chapitre 65 avec la norme M57 tels que le reversement des recettes des horodateurs à la régie du port de plaisance pour 50 000 euros.
- Au chapitre 66 : Ce chapitre concerne le paiement des intérêts des emprunts ainsi que le calcul des intérêts courus non échus pour l'exercice pour 25 330 euros.
- Au chapitre 042 : Pour un montant total de 8 634.14 euros sont comptabilisés les amortissements, notamment, du mobilier, du matériel informatique et technique.

Suite au basculement de la comptabilité en M57, le conseil municipal dans sa délibération 2023/003 du 1^{er} février 2023 portant sur la fixation du mode de gestion des amortissements au 1^{er} janvier 2023 pour le budget principal de la ville d'Ajaccio, le budget annexe de l'Anru et le budget annexe du stationnement à l'occasion du passage à la nomenclature comptable M57 a modifié la méthode d'amortissement que vous trouverez en annexe IV.B2 de la maquette financière (pages 65 et 66). Cette nouvelle méthode d'amortissement comprend des durées d'amortissement différentes pour certains types de bien classés dans une même nature comptable. Toutefois, le logiciel TotEM empêche informatiquement la saisie d'une valeur de durée d'amortissement autre que des adjectifs numériques. La Direction des finances a donc interrogé le bureau des affaires budgétaires et financières de la Préfecture de Corse-du-Sud et le support de l'application nationale TotEM. Toutefois, en l'absence de réponse au jour de la rédaction du présent rapport, l'annexe IV.B2 comporte les valeurs erronées suivantes pour :

- Terrains de gisement : durée amortissement prévue par délibération "sur durée de contrat d'exploitation" – valeur saisie dans l'annexe « 0 »

- Construction sur sol d'autrui - immeubles de rapport : durée amortissement prévue par délibération "selon la durée du bail de construction" – valeur saisie dans l'annexe « 0 ».

Notons que les amortissements du budget annexe du stationnement ne comprennent pas ce type de biens.

- Au chapitre 023 : Ce chapitre enregistre le virement vers la section d'investissement pour 116 325.86 euros.

2. Les recettes de fonctionnement :

Le financement de la section est assuré par les recettes des horodateurs, les abonnements des usagers et le forfait de post-stationnement comptabilisés au chapitre 70. Les recettes (1 305 000 euros) sont estimées en diminution par rapport au montant voté au budget précédent (1 415 000 euros).

B. La répartition par chapitre en section d'investissement :

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Intitulés		Montants	Intitulés		Montants
Chap. 16	Emprunts et dettes assimilées	112 100.00	Chap. 10	Dotations, fonds divers et réserves	5 000.00
Chap. 21	Immobilisations corporelles	17 860.00			
Total Dépenses réelles		129 960.00	Total Recettes réelles		5 000.00
			Chap. 021	Virement de la section de fonctionnement	116 325.86
			Chap. 040	Opérations d'ordre entre sections	8 634.14
Total Dépenses		129 960.00	Total Recettes		129 960.00

1. Les dépenses d'investissement :

- Au chapitre 16 : Ce chapitre enregistre le remboursement du capital des emprunts pour 112 100 euros.
- Au chapitre 21 : Sont prévus 17 860 euros pour l'acquisition de matériel et outillage technique, de vélos électriques et de matériel de bureau et informatique.

2. Les recettes d'investissement :

- Au chapitre 10 : Le montant de 5 000 euros correspond au FCTVA à percevoir sur les investissements réalisés en 2022.
- Au chapitre 040 : Pour un montant total de 8 634.14 euros sont comptabilisés les amortissements, notamment, du mobilier, du matériel informatique et technique.
- Au chapitre 021 : Le montant inscrit concerne le virement provenant de la section de fonctionnement.

C. La dette

Dans la nouvelle présentation de la maquette financière en M57, la dette s'apprécie au sein des annexes IV.B1.2 et IV.B1.4.

La dette du parking du stationnement ne concerne qu'une seule ligne de prêt classée 1A, soit la classification la moins exposée aux risques.

Prêteur	Montant emprunté	Année de réalisation	Capital restant dû au 01/01/2023	Taux	CBC
 Caisse Epargne	1 500 000.00 €	2012	613 255.11 €	Taux fixe à 4.43 %	A-1

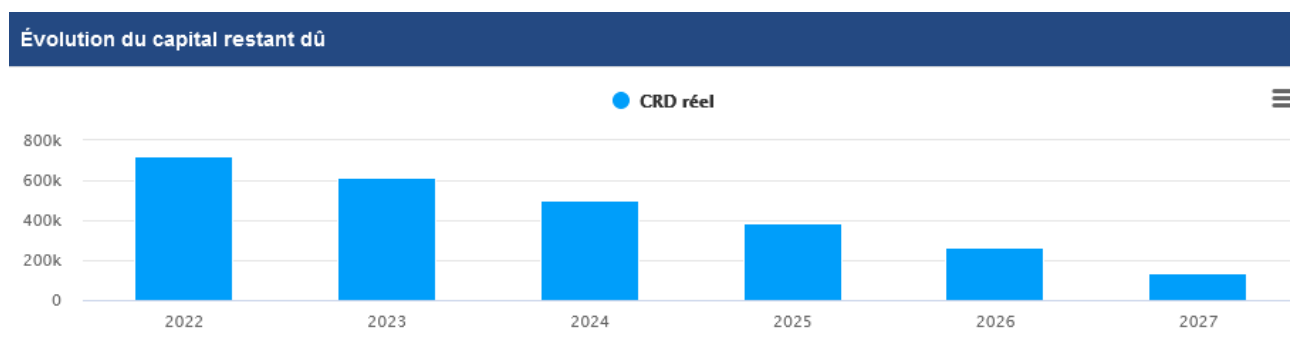
Le montant du flux de la dette est de 137 410.80 € se répartissant de la façon suivante :

- Montant du capital à rembourser : 112 088.58 €
- Montant des intérêts à payer : 25 322.22 €

La synthèse de la dette du budget du stationnement est la suivante :

Capital restant dû	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne
613 255.11 €	4 ans et 11 mois	2 ans et 8 mois

Le profil d'extinction de la dette du budget du stationnement est :



Tels sont les principaux éléments composant le budget primitif 2023 du budget annexe du stationnement que je vous demande d'approuver.